

Formation initiale Conduite de Chariot à Conducteur Porté CACES® R489 Catégories 1A, 3 et 5

OBJECTIF

- A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de conduire et d'utiliser en sécurité les catégories de chariots pour lesquelles il sera habilité par l'employeur (CT R4141-11 et R4141-12) dont le chariot de manutention R489.

CONTENU

Enseignements théoriques (commun à toutes les catégories)

- Rôles des différentes instances et organismes de prévention
- Conditions requises pour conduire et utiliser un chariot et responsabilité qui en découle
- Principales catégories de chariots, caractéristiques fonctionnelles, utilisations courantes et limite d'utilisation
- Différents organes
- Fonctionnement des organes de service et dispositifs de sécurité
- Signification des différents pictogrammes et panneaux de signalisation
- Principaux facteurs d'accidents
- Principaux risques rencontrés sur un trajet déterminé
- Informations données par la lecture de la plaque de charge et conditions de stabilité
- Interdictions relatives au transport et à l'élévation de personnes
- Règles de circulation et de conduite à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise
- Influence des différents paramètres
- Produits dangereux
- Vérifications et opérations de maintenance
- Vidéos

Enseignements Pratiques (développés selon la catégorie de chariots)

- Adéquation
- Vérifications
- Conduite
- Circulation
- Manœuvres

PUBLIC CONCERNE

- Tous les salariés utilisant une ou plusieurs catégories de chariots automoteurs à conducteur porté et en conséquence être titulaire de l'autorisation de conduite consécutive à la formation
- obligatoire, et du Permis CACES (Certificat d'Aptitude à la conduite d'engins en Sécurité) dans les entreprises le mettant en œuvre.

REFERENCES REGLEMENTAIRES

- Recommandation CNAMTS Chariot de manutention R489
- Conduite : Articles R4323-55 à R4323-57 du Code du Travail
- Formation à la sécurité : Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du Code du Travail

Modalités

Pré-requis

Avoir 18 ans
Savoir lire et écrire

Profil des intervenants

Formateur CACES qualifié

Responsable pédagogique

Sébastien GUILLOIS

Moyens pédagogiques

Salle de formation
Chariot de manutention correspondant aux différentes catégories
Plateforme technique correspondante à la recommandation R489 de la CNAMTS

Modalité de suivi du stagiaire / évaluation d'acquis

Contrôle continu

Dates de formation

Variables mensuelles ou à définir avec le client

Durée

5 jours

Lieu

Plate-forme technique AI FORMATION ou site client conforme

Sanction de la formation

CACES®